

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE
PROJET DU RÈGLEMENT 701-84
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN DE PERMETTRE L'ÉTALAGE
EXTÉRIEUR SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX LORS D'ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX,
D'AUTORISER CERTAINS TYPES D'ENSEIGNES ET D'AUTORISER L'INSTALLATION DE
BALISES DANS L'EMPRISE MUNICIPALE DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE**

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 701-84 :

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, du **projet de Règlement 701-84 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de permettre l'étalage extérieur sur les terrains municipaux lors d'événements spéciaux, d'autoriser certains types d'enseignes et d'autoriser l'installation de balises dans l'emprise municipale durant la période hivernale**, tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 5 octobre 2023 à partir de 18 h**, à la salle du conseil située au 660 rue Ellice à Beauharnois;

Ce Règlement a pour objet et conséquence de permettre l'étalage extérieur sur les terrains municipaux lors d'événements spéciaux, d'autoriser certains types d'enseignes et d'autoriser l'installation de balises dans l'emprise municipale durant la période hivernale.

QUE ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Beauharnois;

QUE le projet de Règlement 701-84 ainsi que les documents afférents, peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE le projet de règlement 701-84 peut être consulté **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis**.

Donné à Beauharnois, le 18 septembre 2023



Sandra Boulanger, greffière par intérim